

**Michel HERBILLON**

Député du Val-de-Marne  
Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont,  
Maisons-Alfort, Saint-Maurice

Vice-Président de la Commission  
des Affaires Étrangères

Le 14 décembre 2017

**Madame Agnès BUZYN**

Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Je souhaite appeler tout particulièrement votre attention sur la très vive préoccupation que soulève aujourd'hui dans la communauté médicale du CHU Henri Mondor et au-delà, parmi les élus et la population, le projet de rassembler les activités chirurgicales de transplantation hépatique des hôpitaux Henri Mondor et Paul Brousse sur un seul site, en l'occurrence celui de Villejuif.

Cette orientation, qui ressort de la note de cadrage du Directeur Général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris du 29 novembre 2017 aboutirait à la suppression de l'un des quatre centres de transplantation hépatique de l'APHP, en l'espèce celui du CHU Henri Mondor.

Présentée comme une opportunité « *de créer la plus importante cohorte européenne, voire mondiale et un ensemble d'une grande force au niveau international en matière de clinique, de recherche et d'innovation* », la pertinence de ce projet est en réalité difficilement compréhensible au regard de la situation des hôpitaux concernés et des conséquences qu'une telle décision pourrait engendrer.

Le projet prévoit en effet le transfert de la seule activité chirurgicale de transplantation hépatique à Paul Brousse alors que la gestion médicale pré et post transplantation continuerait d'être assurée à Henri Mondor.

Ce choix, qui est lié à l'impossibilité manifeste pour l'hôpital Paul Brousse d'accueillir l'ensemble des patients suivis par l'hôpital Henri Mondor, va grandement complexifier le parcours des soins des patients qui seront pris en charge sur deux sites, avec des risques quant à la prise en charge des complications post opératoires et de réanimation pour les personnes qui subiront une greffe.

Ce serait d'autant plus dommageable que le CHU Henri Mondor, qui assure déjà un haut volume de transplantation hépatique, est pour sa part comme vous le savez, un hôpital multidisciplinaire, qui dispose d'ores et déjà d'un environnement favorable à la prise en charge de toutes les problématiques médicales, radiologiques et chirurgicales inhérentes à l'activité complexe de la greffe. De surcroît, cet avantage du CHU Henri Mondor ne peut que s'accroître dans les années à venir compte tenu du projet du bâtiment RBI qui d'ici 2020 va offrir une structure de blocs opératoires et d'unités de réanimation ultramodernes, permettant naturellement d'accroître l'activité de greffe. A contrario, le transfert de l'activité chirurgicale de transplantation hépatique à Paul Brousse nécessiterait la mobilisation de beaucoup de moyens, en personnels, en unités de soins, en matériel, qui font défaut à ce jour pour prendre en charge l'ensemble des greffés potentiels.

.../...

Par ailleurs, le transfert de l'activité chirurgicale de greffe risque naturellement de déstabiliser l'ensemble de la chirurgie hépatique et digestive du site de Mondor et plus largement le projet hépatologique porté par le CHU, dont la transplantation hépatique est un élément clé.

Cela nuirait également fortement à la spécificité du CHU Henri Mondor qui est au sein de l'APHP l'hôpital qui offre l'activité la plus large de transplantation multi organes : foie, rein, cœur notamment.

L'arrêt de l'activité de transplantation hépatique ne peut donc que pénaliser le site de Mondor, qui deviendra évidemment moins attractif pour les médecins, cliniciens et chercheurs et qui risque dès lors de perdre de nombreuses compétences.

J'ajoute que le transfert de l'activité chirurgicale de greffe aura de lourdes conséquences financières pour le CHU Henri Mondor.

Au regard de tous ces éléments, le projet envisagé par l'APHP, qui a été annoncé sans avoir sollicité l'avis de l'Agence Régionale de Santé ou de l'Agence de Bio Médecine, et sans qu'aucune concertation préalable n'ait été engagée avec les instances représentatives de la communauté médicale du CHU, ne paraît pas cohérent en l'état.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir intervenir afin qu'un examen précis et approfondi de cette orientation, qui pose de multiples questions, soit mené de façon transparente et détaillée.

Compte tenu de la place stratégique qu'occupe l'hôpital Mondor dans le système hospitalier francilien et en particulier pour le Val-de-Marne, je sollicite une rencontre auprès de vous afin de pouvoir échanger directement et en toute transparence sur ce sujet vital pour l'avenir de l'hôpital Henri Mondor.

Je vous remercie par avance de l'examen attentif et bienveillant que vous voudrez bien apporter à ma requête et reste dans l'attente d'un retour de votre part.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération. *et de mes  
meilleurs sentiments,*

Le Député,

*Michel Herbillon*

Michel HERBILLON